



Formation URBA05

Mettre en oeuvre les taxes et participations en urbanisme

Au 1er mars 2012, la fiscalité en urbanisme a été réformée : certaines taxes et participations ont disparu, au profit de nouvelles. Comment l'adapter au contexte de votre territoire ?

Public

- Élus des collectivités compétentes en matière d'urbanisme
- Techniciens des collectivités en charge du volet urbanisme

Durée : 1 jour
Prix : 500 € HT/pers.
Tarif dégressif à partir de 3 participants

Objectifs opérationnels

Compétences finales attendues sur le terrain suite à la formation.

- Optimiser le financement des équipements publics au travers des opérations d'aménagement
- Identifier les équipements publics rendus nécessaires par l'opération
- Choisir la taxe adaptée en fonction du projet
- Mettre en place la fiscalité en urbanisme sur un territoire
- Évaluer les retombées fiscales d'une taxe ou d'une participation
- Calculer la surface de plancher d'un projet

Contenus

Cadrage

- Différencier taxe et participation
- Évolutions du régime fiscal en urbanisme
- Les équipements propres et publics
- Surface de plancher vs. SHON - SHOB

Les taxes et participations au 1er janvier 2015

- Les taxes applicables sur l'existant :
 - La taxe sur les logements vacants
 - La taxe sur le foncier constructible non bâti
- Les taxes et participations applicables sur un projet d'urbanisation :
 - La taxe d'aménagement
 - La taxe d'aménagement majorée
 - Le versement pour sous-densité
 - La redevance archéologique préventive
 - Le projet urbain partenarial (PUP)
 - La zone d'aménagement concerté (ZAC)
 - La participation d'équipements exceptionnels
 - La réalisation d'équipements propres
- Pour chaque taxe et participation : modes de calcul et conditions de mise en place

Mise en oeuvre

- Quelles taxes pour quel projet ?
- Études de cas de collectivités
- Modèles de délibérations

Formateurs

Auddicé urbanisme

Bureau d'études en urbanisme et aménagement.



Urbaniste senior
Urbaniste confirmé